

Monsieur le Préfet
DDT - SEFEN
4 place Laennec
BP 1013
26015 VALENCE Cedex

Dossier suivi par : D. ARNAUD

Objet : Demande de déclaration de travaux de restauration de la continuité écologique sur le pont de la RD93 sur la commune de Luc-en-Diois – Conseil Départemental de la Drôme
Avis de la CLE du SAGE Drôme

Saillans, le 6 janvier 2022

Monsieur le Préfet,

Par courriel du 6 décembre 2021, vous sollicitez l'avis de la CLE sur la demande de déclaration de travaux déposée par le Conseil Départemental de la Drôme dans l'optique des travaux de restauration de la continuité écologique de la rivière Drôme au niveau du pont de la RD93 sur la commune de Luc-en-Diois.

Le Bureau de la CLE, réuni le 15 décembre 2021, a examiné ce dossier et souligne que :

- le seuil infranchissable du pont de la RD93 au niveau de Luc-en-Diois est ciblé par le SAGE en vigueur comme ouvrage prioritaire pour la restauration de la continuité piscicole ; il est à ce titre conforme au SAGE en vigueur ;
- ce projet, travaillé avec l'ensemble des partenaires techniques qui l'on validé, a bien pris à son compte l'évolution future du profil en long qui sera modifié par l'arasement du seuil de Montlaur-en-Diois situé plus en aval.

A ce titre, le **Bureau émet un avis favorable à la demande.**

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,
Pierre LESPETS

